

Commune d'Incourt



INCOURT, 7 avril 2025

CONVOCATION

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu **au Centre du Patrimoine et de la Ruralité - Place Kest, 1 à Incourt le 16 avril 2025 à 19h30.**

19h30 : Monsieur Apers (FRW) - Présentation du PCDR.

SEANCE PUBLIQUE

- 1) Finances - Adhésion à la Centrale des marchés - Approbation.
- 2) Finances - Demande d'une subvention en numéraire - ASBL Glimes & moi - Approbation.
- 3) Administration générale - CREADIV - Convocation à l'Assemblée générale - 9 mai 2025 - Approbation des points mis à l'ordre du jour.
- 4) Administration générale - SWDE - Convocation au Conseil d'exploitation - 23 mai 2025 - Approbation des points mis à l'ordre du jour.
- 5) Administration générale - IMIO - Convocation à l'Assemblée générale ordinaire - 10 juin 2025 - Approbation des points mis à l'ordre du jour.
- 6) Urbanisme - Règlement redevance sur les informations notariales, les demandes de permis d'urbanisme, de permis d'urbanisation et de modification de permis d'urbanisation, de certificats d'urbanisme, de permis d'environnement, de permis unique, et de dossiers d'ouverture, de modification, de déplacement ou de suppression de voiries communales - Exercice 2025/2030 - Modifications et approbation.
- 7) Manifestation - Fête du printemps et son grand feu - Samedi 22 mars 2025 au SR Incourt d'Opprebais - Pour ratification.
- 8) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2025.

HUIS CLOS

- 9) Personnel communal - Octroi d'une allocation pour fonctions supérieures - Ratification.
- 10) Personnel communal - Octroi d'une allocation pour fonctions supérieures - Ratification.
- 11) Personnel communal - Grade légal - Prise de décision au terme de l'année de stage du Directeur général - Nomination à titre définitif du Directeur général ou licenciement - Désignation.
- 12) Enseignement - Personnel - Nomination d'un maître de seconde langue à titre définitif dans un emploi vacant - Désignation.
- 13) Enseignement - Personnel - Nomination d'un instituteur primaire à titre définitif à mi-temps dans un emploi vacant - Désignation.
- 14) Enseignement - Personnel - Nomination d'une directrice d'école à titre définitif - PD - Désignation.
- 15) Enseignement - Personnel - Demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle - JMD - Ratification.
- 16) Enseignement - Personnel - Enseignement primaire à titre définitif - Reprise du travail à ½ temps pour raisons médicales à partir du 11 mars 2025 - CV - Ratification.
- 17) Enseignement - Personnel - Demande d'autorisation pour exercer une activité lucrative pendant une DPPR - CV - Ratification.
- 18) Enseignement - Personnel - Demande d'aménagement de fin de carrière - PG - Ratification.
- 19) Enseignement - Personnel - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non-vacant - CM - Régularisation - Approbation.
- 20) Enseignement - Personnel - Désignation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans un emploi non-vacant - Régularisation - Approbation.
- 21) Enseignement - Personnel - Désignation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant - Régularisation - Approbation.
- 22) Enseignement - Personnel - Désignation d'un maître d'éducation physique à titre temporaire dans un emploi non-vacant - Régularisation - Approbation.
- 23) Enseignement - Personnel - Désignation d'un maître d'éducation physique à titre temporaire dans un emploi non-vacant - Régularisation - Approbation.
- 24) Enseignement - Personnel - Désignation d'un maître d'éducation physique à titre temporaire dans un emploi vacant - Régularisation - Approbation.
- 25) Enseignement - Personnel - Désignation d'un instituteur maternel à titre temporaire dans un emploi non vacant - Régularisation - Approbation.
- 26) Enseignement - Personnel - Interruption de la carrière professionnelle à temps complet - VL - Ratification.
- 27) Enseignement - Personnel - Désignation d'un professeur d'éducation physique à titre temporaire dans un emploi non vacant - ET - Ratification.

Par ordonnance,

Le Directeur général,


D. ROOMAN



Le Bourgmestre,


B. MALEVE

Art. L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (anciennement art.90 de la nouvelle Loi communale) :

Le Conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'Assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre de membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.